

# Inodore, mais asphyxiant !

« Le monoxyde de carbone est un gaz d'autant plus dangereux qu'on ne le sent pas. »

**Sylvie Cuzon (à gauche) et Jacqueline Larose conseillent une vérification régulière de tout appareil de chauffage et une aération des locaux même en hiver.**



Le froid arrivant, les intoxications au monoxyde de carbone ont fait leur apparition, pour certains cas mortelles. Jacqueline Larose et Sylvie Cuzon, respectivement ingénieur et technicien sanitaires à la Ddass (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), reviennent sur les risques liés à une mauvaise combustion en milieu mal ventilé.

**l'Yonne Républicaine. Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?**

**Jacqueline Larose.** C'est un gaz incolore et inodore qui se dégage lors de la combustion et peut causer l'asphyxie. Si la combustion est complète, il y a formation de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mais dans le cas de combustion incomplète se forme du monoxyde de carbone (CO). A partir d'un certain seuil (30 ppm), ce gaz devient dangereux. Le coma intervient à 1 000 ppm et le décès à 10 000 ppm, soit lorsqu'il y a 1 % de monoxyde de carbone dans l'air.

**Comment détecter une intoxication ?**

**Jacqueline Larose.** Suivant la quantité, on souffre de maux de tête, de malaises, crampes, fatigue, vertiges et nausées.

Lorsque le cas s'aggrave interviennent des vomissements, une perte de connaissance, une phase

d'altération de l'humeur...

**Sylvie Cuzon.** En vase clos, cela va assez vite. Tout dépend des conditions et de la cause.

**Quelles peuvent être ces causes justement ?**

**Jacqueline Larose.** Plusieurs, de façon concomitante : une mauvaise combustion (poêles, chaudière, chauffe-eau...) et un défaut de ventilation de locaux : le gaz stagne dans la pièce et intoxique les personnes. Lorsqu'on remet un appareil en fonctionnement après la période de non-chauffe de l'été, il faut s'assurer que le conduit n'est pas bouché.

**Sylvie Cuzon.** Les conditions météo également peuvent empêcher que le tirage ne se fasse correctement (plafond bas, ciel chargé, brouillard), refoulant les gaz dans le local.

**Que faire alors de façon préventive ?**

**Jacqueline Larose.** Faire entretenir ses appareils de chauffage régulièrement (voir les conditions d'utilisation précisées lors de l'achat de l'appareil), ramoner le conduit de sa cheminée, ne pas boucher les grilles d'aération, vérifier que le combustible utilisé correspond bien à l'appareil et confier son entretien à des professionnels qualifiés.

**Combien dénombre-t-on d'intoxications chaque année ?**

**Jacqueline Larose.** Les pompiers évoquent plus d'une centaine de cas annuels mais nous n'en comptons que trois-quatre car nous nous n'avons connaissance que des cas graves nécessitant un traitement lourd au centre antipoison de Garches.

En janvier 2004, par exemple, il y a eu deux morts dans l'Yonne. En 2001, une trentaine d'enfants avaient été intoxiqués dans un presbytère à cause d'une chaudière à fioul.

Lors d'une intoxication grave, nous diligents une enquête pour en déterminer la cause et faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Il faut savoir que vivre dans un habitat neuf ne met pas à l'abri : il y a peu une dame s'est intoxiquée en préparant son repas ; la cause revenant à une mauvaise combustion au niveau des brûleurs.

**Quels sont les autres risques liés à l'hiver ?**

**Sylvie Cuzon.** Une humidité excessive contribue à la dégradation du logement, véhicule des moisissures et peut entraîner des allergies et de l'asthme, voire des problèmes électriques.

Même lorsqu'il fait froid, il faut toujours penser à aérer.

**Propos recueillis par Nathalie HADRBOLEC.**